

# MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

## Voyage scolaire « Bien-être » dans les VOSGES

### Du 04 au 06 décembre 2024

### *Dossier de consultation*

Date limite de réception des offres :

**Mardi 09 juillet 2024 à 12H00**

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée  
en application des articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics

## **ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE**

La personne publique contractante est l'Établissement Public Local d'Enseignement – Lycée Polyvalent Félix Mayer de Creutzwald, représenté par le chef d'établissement M. Raphael METRA

Les renseignements administratifs et les questions afférentes au programme ou au déroulé du séjour sont à adressés auprès de l'établissement scolaire par courriel à l'adresse : ce.0572022@ac-nancy-metz.fr

### ARTICLE 2 – IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

**Société :** .....

**Représentée par :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Fait une offre pour le voyage : VOSGES du 04 au 06 décembre 2024**

***S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à livrer les services demandés au prix indiqué ci-dessous :***

### **Voyage**

**Montant HT :** .....

**Taux de TVA :** .....

**Montant TTC (en chiffres) :** .....

**Montant TTC (en lettres) :** .....

.....

**Signature de l'offre par le candidat :**

A ....., le ..... Signature

## **ARTICLE 3 – CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ**

### **Programme de voyage « Bien-être » dans les VOSGES**

\* **Date :** Du 04 au 06 décembre 2024

\* **Public ciblé :** Lycéens souhaitant développer une santé mentale positive pour diminuer leur stress grâce à des activités relaxantes et enrichissantes

\* **Participants :** 20 élèves + 2 accompagnatrices + 1 chien

\* **Prestations demandées :**

- Transport en autocar (Creutzwald ↔ Vosges)
- Hébergement (2 nuits) acceptant 1 chien
- Pension complète (petit-déjeuner / déjeuner / dîner)
- Visites / activités au programme (Ateliers de développement personnel / Activités physiques et Créatives)
- Assurances complètes (annulation / rapatriement / assistance)

Ce projet vise à offrir un cadre de détente, de ressourcement et de développement personnel, en mettant l'accent sur des activités qui favorisent le bien-être mental et physique. Ce programme vise à créer un environnement sûr et bienveillant où les lycéens peuvent se ressourcer, s'exprimer librement et acquérir des outils pour mieux gérer leur bien-être au quotidien.

Nous avons au lycée un chien d'accompagnement scolaire qui accompagne les élèves pour la gestion du stress et participe aux séances de relaxation et de médiation animale organisées au sein du lycée qui serait également présent lors de ce séjour.

Activité de brise-glace pour permettre aux lycéens de faire connaissance (jeux de présentation, discussions en petits groupes).

#### **Ateliers de Développement Personnel**

- Atelier de gestion du stress et des émotions (techniques de respiration, relaxation).
- Atelier de communication bienveillante et d'écoute active.
- Séance de relaxation guidée
- Atelier de bilan personnel et de projection dans l'avenir (objectifs de bien-être à ramener chez soi).
- Atelier de création d'un "carnet de voyage bien-être" pour consigner les apprentissages et souvenirs.

#### **Activités Physiques**

- Séance de sport doux (marche nordique, tai-chi, natation).
- Séance de yoga et de méditation en plein air.
- Promenade en forêt ou balade au bord d'un lac pour favoriser la connexion avec la nature

#### **Activités Créatives**

- Atelier artistique (sculpture, photographie, danse).
- Atelier d'expression créative (écriture, dessin, peinture).

## **Notes Importantes**

- **Encadrement** : Assurer la présence de professionnels formés (psychologues, coachs en développement personnel, animateurs qualifiés) pour encadrer les activités et apporter un soutien adapté.
- **Alimentation** : Mettre l'accent sur une alimentation saine et équilibrée pour soutenir le bien-être physique et mental.
- **Adaptabilité** : Être à l'écoute des besoins des lycéens et adapter le programme en fonction des ressentis et des réactions du groupe.

### **Le prix comprendra notamment :**

- l'intégralité des frais de visites / activités pour les élèves et les professeurs
- l'intégralité des frais de déplacements pour les élèves et les professeurs
- les assurances annulation/rapatriement/assistance
- les repas prévus dans le programme du cahier des charges

## **ARTICLE 4 – FORME DU MARCHÉ**

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles 26 II et 28 du Code des marchés publics.

## **ARTICLE 5 – MODALITES DU MARCHÉ**

Date et heure limite de remise des offres : **Mardi 09 juillet 2024 à 12H00**

Délai de validité des offres : quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la limite fixée par la réception des offres.

## **ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ**

Les prix sont réputés prendre en compte toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations de transports de personnes ainsi que tous les frais afférents à la rémunération et à la formation du personnel, aux assurances obligatoires à la couverture du titulaire, aux autres charges annexes directement ou indirectement liées au fonctionnement du service.

**Le prix du marché fera apparaître clairement le détail des prestations incluses.**

Les prix sont fermes.

## **ARTICLE 7 – MODE DE REGLEMENT**

Le règlement des achats se fera par virement administratif sur présentation de facture.

Le délai de paiement ne dépassera pas trente (30) jours. Prévoir un échéancier de règlement pour le versement des acomptes.

## **ARTICLE 8 – PRESENTATION ET CONTENU DU DOSSIER**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Un devis détaillé avec programme précis du séjour et échéancier des règlements
- Le présent document « Document de consultation » complété et signé

## **ARTICLE 9 – JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

- Prix (50%)
- Qualité des produits et service (50 %)

## **ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres devront être déposées sur la plateforme d'appel d'offre de l'AJI.

## **ARTICLE 11 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre est acceptée :

Oui

Non

A ....., le ..... Signature